

BUREAU FÉDÉRAL

Au sein du Bureau fédéral, instance exécutive du Conseil d'administration, la parole, l'échange, la confiance entre ses membres, le travail collectif sont essentiels pour avancer, réfléchir en amont dans la préparation des travaux et des décisions du Conseil d'administration.

Élu par le Conseil d'administration



Jean-Louis GARCIAPrésident de la Fédération APAJH
préside le bureau du Conseil d'administration

Les membres du Bureau fédéral assurent collégialement la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Sa composition

Le Conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un bureau.

Présidé par Jean-Louis GARCIA, élu par le Conseil d'administration, il est composé de :



Marie-Anne MONTCHAMP Vice-présidente déléguée



Michel MIKLARZ Secrétaire général



Philippe VENCK
Vice-président
en charge notamment
de l'Autodétermination
et de l'Innovation



Francis RIBOT Adjoint au secrétaire général



Christophe LAFOND Trésorier général



Isabelle MUSSEAU Membre du bureau



Alain GRAMON Adjoint au trésorier général

Il compte également quatre délégués nationaux



Christiane PALLEZPetite Enfance, Éducation,
Scolarisation



Christine AZAÏS
Autonomies



Jean MALHOMMEVie professionnelle



Eric BAUMIÉ Vie sociale

Il compte également trois chargés de mission



Philippe CRIOUSur les questions de Santé mentale



Jacques DURAND
Relations avec la Jeunesse
au Plein Air (JPA) sur les questions
d'éducation



Pierre RODDIER Sur les questions concernant l'Outre-mer

Les délégués de région sont :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE
GRAND EST
GUADELOUPE
GUYANE
HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE
MAYOTTE
MARTINIQUE
NORMANDIE
NOUVELLE AQUITAINE
OCCITANIE
LA RÉUNION

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

PAYS DE LA LOIRE

Yves DUVAL Philippe VENCK Francis DUGAY Philippe NIEMEC Christiane PALLEZ Christian CORINTHE Georgina JUDICK-PIED Francis RIBOT **Brigitte JEANVOINE Bruno BONNEFOY** Stéphane ARNOUX Christine AZAÏS Philippe CRIOU Jean MALHOMME Claude BRARD Dominique MORIN Michel MORELLO

Son organisation

Le bureau est élu pour deux ans et se réunit au moins douze fois dans l'année.

Ses missions

Les sujets soumis pour avis au bureau concernent la vie de l'APAJH, dans toutes ses dimensions tant en interne qu'en externe: orientations, animation du réseau, vie associative. Il assure la gestion courante et en rend compte au Conseil d'administration, seule entité qui peut en délibérer. A titre exceptionnel, le bureau peut être directement saisi par le Conseil de vigilance d'une mesure d'urgence qui sera proposée à la ratification du Conseil d'administration suivant.